



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Santé publique

Question écrite n° 38433

Texte de la question

M Jean Rigal demande à Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la santé et de la famille, de bien vouloir l'éclairer sur le projet présenté au conseil des ministres à propos de la libre circulation des produits sanguins. En effet, il semble que la date prévue, soit le 1er janvier 1993, serait avancée sans que les donneurs de sang (bénévoles en France) aient été consultés. Ils sont donc inquiets du respect de l'éthique qui est la nôtre, en particulier la gratuite, à laquelle nous sommes très attachés. En conséquence, il lui demande si c'est en concertation avec la Fédération française des donneurs de sang bénévoles qu'elle entend traiter de ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Rigal Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38433

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1348